



Le Président

Cahors, le 22/04/2024

Association Francophonie Avenir
2811 chemin de Saint-Paul
Parc Louis Riel
30129 MANDUEL

Recommandé avec A.R. *1A 195 854 5358 3*

OBJET : Réponse à votre demande du 28 février 2024
REF : CA21/19

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier du 28 février 2024 par lequel vous me demandez de renoncer à l'utilisation de la marque « Oh my Lot ! » dans l'espace public, sur tout support et sur tout service direct ou indirect au nom de l'article 14 de la loi Toubon.

Par ce courrier, vous réitérez votre demande du 23 mai 2019. Cette demande initiale avait fait l'objet d'une décision de refus implicite, contre laquelle vous aviez exercé un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse.

Par une décision du 22 juin 2023, le tribunal a tranché en jugeant que « la marque « Oh my Lot ! », déposée auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle, ne méconnaît pas l'obligation d'emploi de la langue française ». Vous n'avez pas fait appel de cette décision, qui bénéficie donc de l'autorité de la chose jugée.

Ainsi, je ne suis pas en mesure d'apporter une réponse favorable à votre demande.

Je vous rappelle que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé par le biais de l'application électronique Télérecours accessible à l'adresse <https://www.telerecours.juradm.fr>

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Serge RIGAL

OH
MY

LOT! Le Département soutient la démarche d'attractivité du territoire

Avenue de l'Europe - Regourd - BP291 - 46005 Cahors cedex 9 - Tél : 05 65 53 40 08 - Fax : 05 65 53 40 25 - Courriel : cabinet-president@lot.fr - www.lot.fr